L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 25 JUILLET 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du [illegible] Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. Carrière, R. Jumonville, F. Tujague, G. Boussé, J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats ne seront proclamés qu'après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

SOURCES DE BLADON.—Ces sources réputées, qu'on a surnommées le Vichy d'Amérique, ont commencé à recevoir des visiteurs depuis le 1er mai. Indépendamment des propriétés médicales de l'eau de Bladon, qui sont un avantage précieux pour les personnes malades, l'hôtel de MM. Conner & Co. offre l'attrait d'une des plus agréables résidences d'été qu'on puisse désirer. Le site est joli et l'endroit d'une salubrité exceptionnelle. Il n'y a jamais eu à Bladon un seul cas de fièvre jaune, même quand l'épidémie sévissait dans tout le Sud. Les eaux de Bladon sont recommandées par les meilleurs médecins de la Nouvelle-Orléans. Le prix de la pension est modéré et le voyage ne coûte que $17 pour l'aller et le retour. Voir l'annonce dans une autre colonne.

Loi sur le revenu interne de 1879

Clause 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Clause 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Clause 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section, sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu ou employé ou trouvé en sa possession.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
AVIS OFFICIEL.

Le vicomte PAUL D'ABZAC, Consul de France, invite les Français établis dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans (Louisiane, Alabama, Mississippi, Floride, Texas et Arkansas) à se réunir entre eux, dans les différentes localités où ils habitent, afin de désigner pour chaque ville, village, etc., un ou plusieurs de leurs compatriotes qui se chargeraient d'entrer en correspondance avec le consulat.

Le but du Consul est de pouvoir obtenir plus aisément des informations sur les Français établis dans son ressort et de leur communiquer celles qui les intéressent.

Nouvelle-Orléans, ce 26 juin 1879.
Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
26juin—1m

CHAUX
Chaux de l'Alabama,

D[illegible] fabrique de Chaux. [illegible] [illegible] en lots ou dépôt en magasin, [illegible] prix de marché.
[illegible] McCAFFREY.
[illegible] 30 rue Poydras.

QUERBOUZE & BOIS
[illegible]
EPICERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits du Pays.
Aux magasins [illegible]
Coin Vieille-Levée et Bienville.
[illegible]

P. REMY,
Marchand de Meubles,
[illegible]
Près St-Louis.
A toujours en magasin un grand assortiment de Meubles [illegible]
[illegible]
[illegible] d'occuper avant de déménagements.
[illegible]

Avis aux contribuables.
[illegible]
CONFORMÉMENT [illegible] 1877, [illegible] la présente liste [illegible] d'évaluation de 1879 pour [illegible] cette ville [illegible] 1880, [illegible] et sera exposée [illegible] bureau [illegible] Hôtel-de-ville, du [illegible] juillet 1879 [illegible] septembre 1879, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures du soir, les dimanches exceptés.

WASH. MARKS,
Administrateur des assessements,
et président du Bureau des [illegible]

AVIS.

La Banque du Sud en liquidation.—Les créanciers reconnus par le tableau présenté en cour dans les réclamations n'ont pas été opposées, voudront bien se présenter à la maison de banque, le 28 juillet et les jours suivants entre dix et deux heures, pour recevoir une distribution provisoire de CINQ pour cent sur les sommes à eux respectivement dues.

Il n'est pas permis de distribuer davantage, en raison des oppositions pendantes, au jugement par la cour.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1879.
G. T. BEAUREGARD,
JOSEPH BAYLE,
H. Z. S. VAUGHT,
Liquidateurs.
19juil—10t

Bureau du "New Orleans Insurance Company," au coin des rues Canal et Camp.—Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1879.—A une réunion du conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer sur demande le dividende-intérêt semi-annuel de 5 0/0, cinq pour cent, sur le capital, aux actionnaires ou à leur ayant-cause.

JOS. A. HINCKS,
Assistant-Secrétaire.
13 juil—15t.

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 27 juin 1879.—A une réunion du conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 1er juillet prochain.

JOSEPH MITCHELL,
Caissier.
28juin—1m

Dentistes.

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv—1an[illegible]

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 19 rue Dauphine, immédiatement après [illegible] avoir formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.
Au même endroit, 15 rue Baronne.

Aucun prétexte de mettre des dents artificielles sur de vieilles racines, de faire toute espèce d'opération, sans cesser de confiance, ou de montrer des choses extraordinaires sur le papier.

Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.

Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions de dents ou d'autres courtes opérations chirurgicales, tous les dimanches, de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures.

Pas de rapports avec d'autres bureaux que celui de la Rue Baronne No 15.
16 jan—6m

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.

J. MASSMAN & CO.,
PHILADELPHIE,
LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE
PAROLE

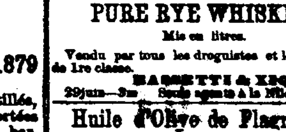

MARQUE DE FABRIQUE.

PURE RYE WHISKEY.
Mis en litres.

Vendu par tous les droguistes et les groceries de 1re classe.

BASSETTI & XIQUES,
29juin—3m Seuls agents à la Nlle-Orléans.

Huile d'Olive de Flagniel de James.

La marque d'Huile d'Olive de Flagniel de James, si universellement connue, est la seule marque d'exportation française qui ait obtenu la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et le Prix Medal à l'Exposition de Philadelphie en 1876.

Nous soussignés, investis des pleins pouvoirs de M. Flagniel de James, de Marseille, avertissons le public que toute contrefaçon de sa marque sera rigoureusement poursuivie selon la loi.

BASSETTI & XIQUES,
29juin—1m 67 et 69 rue Decatur.

Chaussures.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 janv 79—1 an Vad

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,
Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices."
[illegible] fév—1 an

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210... DELORD... 208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,
Marchand de pierres allemandes, de Curbstones, North River Flagstone et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
mai—1 an

GERMANIA INSURANCE COMPANY,
No. 124 RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans.
ETABLIE EN..........1866
—Assure contre—
LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRE.

E. ZUBERBIER	Président.
EMIL MAIER	Vice-Président et Secrétaire
EMIL WEBER	Assistant-Secrétaire.
H. [illegible]ZSCH	Inspecteur.

Directeurs:

GEO. E. BRAUGHN,	G. L. L. MAYER,
S. J. FLATOW,	EMIL MAIER,
L. GRUNEWALD,	J. E. MERILH,
J. HASSINGER,	FRANK VALLER,
FRANK LEVIS,	J. J. WECKERLING,
J. J. LANGLES,	H. ZUBERBIER.

3avr8—3m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Alain (Pierre)	Juven (Eugène)
Barbet (Jules)	Jeandet (Hippolyte)
Besse (Joseph)	Lacoste (Jean)
[illegible]	Laforgue (Alexandre)
Camoin	Lormand (Marie)
[illegible]	Masse (Auguste Joseph)
Cordeville (Jean)	Ménéstrier (Camille)
Couturier	Michel (Joseph, César)
Chansou	Mat (des beaux frères)
Cluset (Ernest)	Mège
[illegible]	Moréa (Marie)
Dodos (Alexandre)	[illegible] (Eusèbe)
Dusse (Félix)	Picard (Marie)
[illegible] (Pierre)	Pasquier (Joseph) dit Colomb
[illegible]	Primot (Ludovic)
Faure (Auguste)	Philastre
[illegible] (Charles)	Poivre (André)
[illegible]	Ricaud (Augustin)
Garnier (Pierre)	Roy (Frédéric)
Gale (Elie)	Sabot
Gabry (Louis)	Sol (Vve)
Fabre des Lefebvre	Sabbra (Antoine, Baptiste)
[illegible] (Hyacinthe)	
Rivaud (Jacques, Auguste)	Serré
	Venien (Pierre)
Joung (Vve Aristide)	Warine (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, [illegible] 1879.
Le Consul de France,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
[illegible]

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
[illegible]
[illegible] $3.50; chêne $5.00 [illegible]
[illegible]
[illegible] 8 février

Les Célèbres SUMMER RESORTS'

Pewaukee, Lakeside,
Hartland, Nashotah,
Giffords, Oconomowoc,

Toutes les charmantes retraites champêtres ci-dessus sont situées dans la célèbre RÉGION DES LACS du comté de Waukesha (Wisconsin), un lieu admirable et beaucoup de sources minérales, enchantés dans les plus charmants paysages de l'Ouest.

Waukesha et Palmyra

Sont célèbres pour leurs sources minérales dont les vertus curatives [illegible]
[illegible]
[illegible] du Wisconsin, qui [illegible] ont point l'admiration des touristes.

ATLANTA, FRONTENAC,
SUPERIOR LAKE, CLEAR LAKE,
MADISON, La capitale du Wisconsin.

Et bien d'autres encore. Là les voyageurs trouveront tous les agréments imaginables. Ces localités sont toutes situées sur le Chicago, [illegible]
On trouvera [illegible]
[illegible]

Tous les renseignements nécessaires sur les localités ci-dessus et d'autres encore parmi les plus importantes du Nord-Ouest où se rendent non seulement les malades, mais encore les personnes en quête de santé et de plaisir, ainsi que les amateurs de chasse, de pêche, etc. Ce "Guide" sera envoyé par la poste à tous ceux qui en feront la demande à

A. V. H. CARPENTER,
Gen'l Pass. and Ticket Agent,
Milwaukee, Wis.
7 mai—3m

GEO. P. ROWELL & CO.

Bureau d'Annonces des Journaux

Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec listes de journaux et tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10 Spruce St. N. Y.

24mai—3m

Nouveau Ferry du 2me District,
NATHALIE HAMILTON,
Excursions à dix sous.

TOUTE personne désireuse de jouir de l'excellente brise du fleuve et passer une agréable après-midi pourra le faire en payant DIX SOUS à bord du bateau passeur du 2me District en s'embarquant. Le Nathalie Hamilton vient d'être construit et est, aux yeux de ses propriétaires, le plus digne du patronage du public. Le prix d'aucun autre bac n'est plus modique que le sien.
18 juin—3m.

Hôtels, Restaurants, &c.

Réouverture des Cullum Springs
Par J. C. & S. C. O'HARA.
Pour la saison de 1879.

PARMI les maladies que guérissent les eaux de Cullum sont comprises toutes celles qui affectent les voies digestives, ainsi que la diarrhée, la dyssenterie, la dyspepsie, les désordres du foie, de la rate et des reins, et surtout ceux de la vessie, les calculs urinaires, et beaucoup de maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

Conditions: $50 par mois.

Billets aller et retour, pour les Sources de Bladon, $17.

Pour l'analyse des eaux, s'adresser
à J. C. & S. C. O'HARA,
Bladon Springs, Alabama.
16juil—1m

MONTROSS HOUSE
Biloxi, Mississippi.

Cet établissement est prêt à recevoir des pensionnaires: il a été complètement restauré ainsi que les dépendances. Tout y est dans un excellent état de propreté et on y trouvera tout le confort désirable.

Le propriétaire tout en remerciant bien sincèrement le public pour le patronage libéral qui lui a été accordé jusqu'à présent, profite de l'occasion pour lui dire que les personnes qui viendront chez lui y trouveront cette année un surcroît d'agréments et un service dont ils auront lieu de se féliciter. La salubrité bien constatée de Biloxi, la facilité d'y prendre d'excellents bains de mer, les promenades sur l'eau, la pêche, etc., signalent cette localité aux préférences de ceux qui recherchent le repos, la fraîcheur et des distractions pendant l'été. Le wharf a été agrandi et de nouvelles cabanes à bain construites à six cents pieds de l'hôtel. Les personnes venant à Montross House y seront transportées sans frais de la gare du chemin de fer ou du débarcadère du bateau à vapeur.

PRIX DE LA PENSION:

Par mois	$45 00
Par semaine	12 50
Par jour	2 00

P. J. MONTROSS,
Propriétaire.
27 mai—3m

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés.
24mai—3mois

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. [illegible]
[illegible]

THE OCEAN HOUSE.

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades [illegible], etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Prix de la pension au Royal Hotel de $10 50 à $12 50 et au Ocean House de $8 à $10 la semaine, selon l'emplacement des chambres.
11 mai—[illegible]

CRESCENT HOTEL,
A LA BAIE ST. LOUIS.

Cet Hôtel, situé près du chemin de fer, est prêt à recevoir les voyageurs. Construit sur les bords du golfe, il réunit tous les agréments que l'on peut se procurer à la [illegible]
[illegible]
[illegible] Des cabanes et des voitures sont à la disposition des pensionnaires qui ont en outre l'usage de belles cabanes à bain. Le chef de cuisine est M. Capdieson, dont on connaît l'habileté.
[illegible]

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires. Le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Royale, coin Royale, au-dessus du magasin Holmes.
24 nov[illegible]

G. PINARD,
[illegible] & 293 RUE DU CANAL.
Importateur de quincaillerie et de peinture.
Agent du Blanc de plomb St. Louis [illegible]

Couleurs à fresque,	Blanc de zinc,
[illegible]	Blanc de plomb,
[illegible]	Couleurs préparées pour cottage,
[illegible]	Couleurs à l'huile,
[illegible]	Couleurs en poudre,
[illegible]	Brosses à peindre,
[illegible]	Brosses à blanchir,
[illegible]	Vernis,
[illegible]	Chaux,
[illegible]	Ciment,
[illegible]	Plâtre.

AUSSI—PAPIER-PEINT,
Tout à des prix modérés.
[illegible]

S. N. PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LA MARQUE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
[illegible] S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui, en [illegible]
Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros [illegible] à la Nlle-Orléans.

L. S. L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 12 AOUT 1879,
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE H.

GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 12 AOUT 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$30,000, soit	$30,000
1	Lot de	10,000,	10,000
1	Lot de	5,000,	5,000
2	Lots de	2,500,	5,000
5	Lots de	1,000,	5,000
20	Lots de	500,	10,000
100	Lots de	100,	10,000
200	Lots de	50,	10,000
500	Lots de	20,	10,000
1000	Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots [illegible] 2,700
9 Lots [illegible] 1,800
9 Lots [illegible] 900
1857 Lots montant à ...$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692
New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par "Express."

Souvenez-vous, qu'au Grand Tirage du
Mardi, 12 Août 1879.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Toute lettre sans réponse est [illegible] rebut.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du PEUPLE
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux No 10 rue Carondelet.
[illegible] ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin '79.

Sur risques de feu	257,537 26	
Sur risques de rivière	9,311 77	
Sur risques de mer	6,017 87	
		$72,[illegible] 90
Moins—primes non expirées	[illegible] 37	
Moins—primes remboursées	2,[illegible] 73	
		[illegible]
Montant net des primes reçues		[illegible] 51
[illegible]—primes non expirées de 1878		[illegible] 97
		[illegible] 28
Pertes, etc., payées dans la même période.		
Sur risques de feu	[illegible] 44	
Sur risques de rivière	2,[illegible] 06	
Sur risques de mer	4,012 91	
Réduction (rebate)	3,916 22	
Réassurances	3,[illegible] 62	
Taxes	2,741 23	
Loyer	1,300 00	
[illegible] et annonces, etc.	209 10	
Bureau des assureurs	1,550 04	
Dépenses, etc., moins intérêt	2,302 35	[illegible] 96
Résidu net		$12,[illegible] 40

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	$10,011 46
Actions de banques et autres actions	20,078 40
Propriétés foncières	17,231 25
Prêts garantis	5,772 68
Prêts sur hypothèque	10,[illegible] 31
Billets à recevoir	2,[illegible] 20
Meubles et installations du bureau	2,176 45
En caisse	15,[illegible] 35
Total de l'actif	$129,954 20

L'état qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, par devant moi à la Nlle-Orléans, ce 9 juillet 1879.
J. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1879.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE et de payer un dividende de CINQ pour cent à tous les assurés sur leurs primes participantes en plus des 15 pour cent déjà reçus par eux, à partir du 4 août 1879.

P. M. SCHNEIDAU,
Secrétaire.
10juil—1m

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

LES Directeurs, conformément à la charte soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:

Primes d'incendie	$165,166 05	
Primes maritimes	24,051 22	
Primes de rivière	60,324 25	
		$250,543 52
Primes notées	$224,143 52	
Moins primes non gagnées	$13,716 40	
Moins primes remboursées	5,626 57	
	18,342 97	204,800 55
PERTES.		
Pertes d'incendie	$ 36,0[illegible] 94	
Pertes maritimes	9,287 36	
Pertes de rivière	28,576 66	
	$ 73,956 98	
Taxes, dépenses, commissions, moins intérêt, loyer, escompte, etc.	36,443 66	
		110,395 61
Profits nets		$ 94,405 54
La compagnie possède l'actif suivant:		
Billets à recevoir	$ 31,461 88	
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00	
		$ 61,636 88
Prêts sur demande	$ 52,352 64	
Argent en caisse	48,521 08	
		101,073 66
Propriétés foncières		109,006 05
Bons de ville, actions de banque et autres		24,632 36
Primes en voie de collection		25,607 52
Suspense account et fractions d'actions		14,156 68
		$[illegible] 307 50

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $13,740 placés en actions de la Banque Mechanics' et Traders', que pendant cette compagnie, [illegible] le [illegible] de la dépréciation en valeurs, il a été déclaré un dividende de vingt pour cent en certificats sur les primes participantes nettes, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS:

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
[illegible] H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
[illegible] Meyer,	Joseph Bowling,
[illegible] J. Gay,	Simon Hernsheim,
[illegible] Forcheimer,	Jos. B. Wolf,
[illegible] Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. E. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
[illegible] H. Mortimer,	Jas. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Ruben G. Bush,	John M. Parker.

21mai[illegible]

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.
New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

Fire premiums	$165,166 05	
Marine premiums	24,051 22	
River premiums	60,324 25	
		$250,543 52
Net earned premiums	$224,143 52	
Less returned premiums	$13,716 40	
Less re-insurance	5,626 57	
	18,342 97	204,800 55
LOSSES.		
Fire losses	[illegible] 94	
Marine losses	[illegible] 36	
River losses	[illegible] 66	
	[illegible] 98	
Taxes, expenses, commissions, less interest, rents, salvage savings, etc.	36,443 66	
		110,395 61
Net profits		$94,405 54
The company have the following assets:		
Bills receivable	$31,461 88	
Loans and bonds on mortgage	30,175 00	
		$61,636 88
Loans on call	$52,352 64	
Cash on hand	48,521 08	
		[illegible]
[illegible]		[illegible]
[illegible]		[illegible]
Premiums in course of collection		[illegible]
Suspense account and stock fractions		14,156 68
		$[illegible] 307 50

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day, approved, after paying ten per cent in cash to stockholders, and carrying to profit and loss $13,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent in scrip on net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES:

[illegible]

Les bureaux des nouvelles compagnies, [illegible] Bureaux de la Poste le Dimanche [illegible] juillet 1879.
OUVERT LE DIMANCHE DE 8 A 11 HEURES DU MATIN.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Risques de feu		$815,774 30
Risques maritimes		18,955 32
Risques de rivière		19,761 75
Total des primes		$854,491 37
Moins primes non acquises		111,263 00
Primes nettes 31 mai 1879		$743,178 37
PERTES PAYÉES.		
Sur risques de feu	361,066 06	
Sur risques maritimes	10,564 80	
Sur risques de rivière	3,330 20	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,085 11	
Réassurances et primes remboursées	17,820 61	100,[illegible] 80
		$[illegible] 40
Réservé pour pertes non-payées		[illegible]
Profits		$114,[illegible] 43
La compagnie à l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:		
Propriétés foncières		$[illegible] 176 85
Bons de ville et bons hypothécaires		15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions		128,[illegible] 69
Billets garantis par hypothèque ou nantissement		186,[illegible] 33
Billets à recevoir		[illegible] 45
Primes en voie de collection		[illegible] 51
Scrip de ville		3,[illegible] 00
Jugement sur billets hypothécaires		3,[illegible] 00
Argent en caisse		61,[illegible] 41
		$713,[illegible] 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce [illegible] jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 juin[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé..........$500,000

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.
Bureaux No 33 rue du Camp.
Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année échue le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année échue le 31 décembre 1878.

Sur les Risques de feu	$212,422 60	
Risques de rivière	95,373 30	
Risques maritimes	49,841 90	
		$357,637 97
Ajoutez: Risques non terminés, 1877	$104,741 60	$462,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,720 00	
Primes remboursées	19,457 30	
		114,196 30
Primes nettes		$348,182 56
Pertes, etc., payées pendant la même période sur		
Risques de feu	54,709 22	
Risques de rivière	37,307 99	
Risques maritimes	15,290 56	
	$107,307 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,322 00	
		$146,630 77
Ajoutez: Réassurances	35,045 25	
Taxes	6,347 84	
Loyer	2,000 00	
Board of Underwriters	6,582 20	
Dépenses	34,482 91	
Fonds de réserve		84,620 20
Dividende sur le capital	49,568 00	16,000 00
Moins escompte et intérêt	34,284 20	
		285,[illegible] 89
		$[illegible] 564 66
Profit net		$71,596 52
La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:		
Actions et Bons		$[illegible] 974 92
Prêts sur hypothèques		12,900 00
Prêts sur nantissement		68,[illegible] 21
Billets à recevoir		3,502 92
Propriétés foncières		25,000 00
Primes en voie de collection		55,651 82
Argent en caisse		171,424 92
Total de l'actif		$561,319 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
R. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.
A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, pendant que les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs:

R. J. Hart,	J. Watt,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	R. W. Taylor,	D. Fatjo,
R. Bloom,	J. C. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. M. Craig,
[illegible] Kennedy,	Lionel C. Levy,	Sam'l H. Boyd,
[illegible]	Henry Chiapella,	Jno. B. Greves,
[illegible]	D. A. Chaffraix,	J. A. Blaffer,
[illegible] Blower,	J. L. Harris,	H. Newman.

[illegible] 31 déc.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS
No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks		$815,774 30
On Marine Risks		18,955 32
On River Risks		19,761 75
Total premiums		$854,491 37
Less unearned premiums		111,263 00
Net earned premiums May 31, 1879		$743,178 37
LOSSES PAID.		
On Fire Risks	361,066 06	
On Marine Risks	10,564 80	
On River Risks	3,330 20	
Taxes and expenses, less interest	11,085 11	
Re-insurance and return premiums	17,820 61	$[illegible] 80
		$[illegible] 40
Reserved for unpaid losses		20,000 00
Profit		$114,[illegible] 43
The company have the following assets, at market value:		
Real Estate		$[illegible] 176 85
City Bonds and Mortgage Bonds		15,000 00
Bank, Water Works and other stocks		128,[illegible] 69
Notes secured by mortgage or pledge		186,[illegible] 33
Bills receivable		[illegible]
Premiums in course of collection		[illegible]
City Scrip		[illegible]
Judgment on mortgage notes		[illegible]
Cash on hand		61,[illegible] 41
		$713,[illegible] 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the board of directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
J. J. FERNANDEZ,	M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 juin[illegible]

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
ÉDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$5 00
Six mois	2 50
Trois mois	1 20

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro..........10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.
Une première insertion..........$1 50
Chaque insertion subséquente...... 75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane, Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et au voisinage pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS
73...CHARTRES...73.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés de très grande valeur dans le Premier District.

Rue Gravier, entre celles Bolivar et Bertrand.

Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.

Succession de veuve Charles Roche.

Chas. D. Lallande,
vs.
Gustave Lallande et als.

Procès en partage No 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 2 août 1879, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1854, et déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire, sous le No 42. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 26, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage, passé entre elle et Alonzo Murphy pardevant Théodore Guyol, notaire, le 19 octobre 1848. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets à coupons, pour satisfaire les parties intéressées, garantis par hypothèque et privilèges de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrement de la totalité desdits billets ou coupons devant être assez garantis par hypothèque sur la propriété vendue; les bâtisses sur les dits lots devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs desdits billets ou coupons jusqu'à leur parfait paiement. les taxes payables en l'année 1880 devant être assumées par les acquéreurs qui seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Octave Morel aux frais des acquéreurs.
28 juin—juil 5, 12, 19 26 et 2 aout

GUIDE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Toledano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Toledano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE ORLÉANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator)

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julie.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versâ. Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville: sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

280 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. STERN & CO.—Il sera vendu VENDREDI, 25 juillet 1879, à 11 h. du matin, à leur salle d'encan, No 63 de la rue de la Douane—280 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviendraient au commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente 25juil

PAR S. GUINAULT.

Placement avantageux d'une maison en briques à étage formant l'encoignure des rues St. Claude et Union.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 26 juillet 1879, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Cette jolie maison en briques à étage formant l'encoignure des rues St. Claude et Union, dans laquelle se tient l'école Beauregard, laquelle maison contient quatre grandes salles. Une autre à étage dans la cour, ouvrant sur la rue St-Claude contenant deux pièces au rez-de-chaussée et une grande salle au-dessus, cour carrelée, deux belles citernes placées sur des dés en briques de cinq pieds d'élévation, waterworks, arrière cour et latrines doubles en briques, chambre à bains, etc., etc. Le tout construit sur un lot de terre mesurant 30 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue de l'Union sur 98 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue St. Claude. Cette propriété recommande aux personnes qui désirent faire une bonne affaire étant en très bon état, n'exigeant aucune réparation et étant louée à la ville à raison de $40 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente par devant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes payables en 1879 en sus du prix de vente. L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage, lesquelles seront expliquées au moment de la vente.
20 juil—

MATELAS
A Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ
DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44......RUE DE CHARTRES......44
Près Dumaine.

Venez les voir.

J. J. DONAHOE.
1er mars—au 12 nov—DMaJe

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations en leur présentant des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et suggèrera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit pour la présente année 1879, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président:	M. Victor Maignan.
1er Vice-Président:	M. A. Carrière.
2e	M. C. T. Dugazon.
3e	M. Félix Limet.
4e	M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier:	Mr F. Labarde.

Membres:

Messieurs: E. Allgeyer,	E. de Gas,
Jos. Bayle,	F. Laborde,
P. E. Bruistens,	E. Merilh,
A. Contin,	F. Tujague,
L. Grand,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée. mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et règlera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

STEINFELD'S
FRENCH
Cognac Bitters,
FIRST PRIZE
Paris Exhibition 1867.

Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus,* and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex.

Thousands of Testimonials can be seen at the office of

M. JACOBSON, Sole Proprietor,
[illegible]

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux, No 73 [illegible]
NOUVELLE-[illegible]
VENDREDI 25 [illegible]
VAPE[illegible]
COMPAGNIE [illegible]
TRANSATI[illegible]
Service entre la N[illegible] seille, via H[illegible] et Mar[illegible]
[illegible]
Cette ligne prend aussi [illegible]
Pour frêt et passage s'[illegible]
26 jan—1an
COMPAGNIE [illegible]
TRANSATI[illegible]
[illegible] NEW YORK [illegible]
Les magnifiques navires [illegible] pour le continent (cabine [illegible] électrique) partiront de [illegible] re du Nord, au pied de [illegible]
CANADA, Frangeul [illegible]
LABRADOR, Sanglier [illegible]
SAINT LAURENT, Jo[illegible]
Prix du passage [illegible]
[illegible]
Lloyd de l'Alle[illegible]
STEAMERS ENT[illegible]
LA NOUVELLE [illegible]
LE HAVRE, [illegible]
ET LA [illegible]
LES steamers du L[illegible] GNE DU NORD [illegible] régulier comme suit [illegible]
[illegible]
Pour New-Y[illegible]
[illegible]
BELFAST [illegible]
STAT[illegible]
[illegible]
For New [illegible]
Cromwe[illegible]
[illegible]
FEU[illegible]
LA TAC[illegible]
Par LU[illegible]
[illegible]